



Olivier Pévérelli

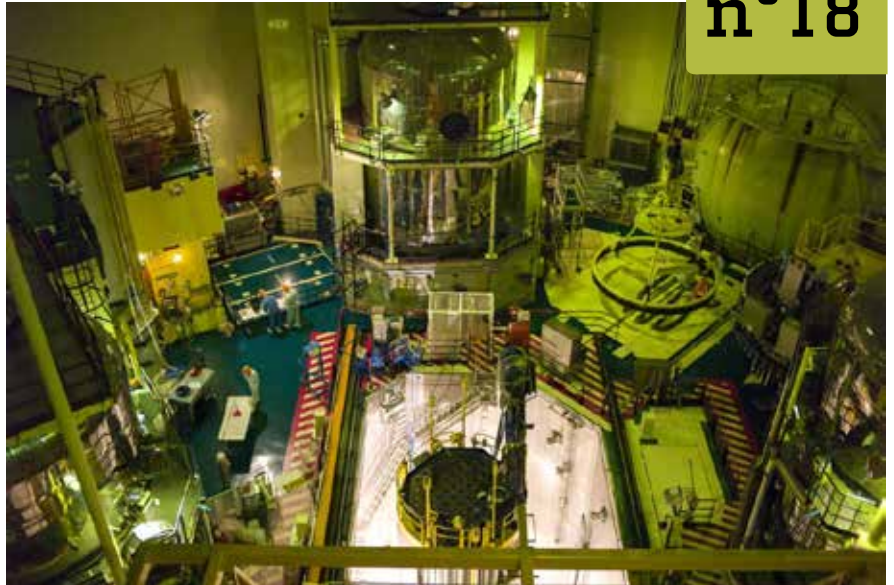
©Guillaume Fulchiron

La Cli* de Cruas-Meysse *Commission locale d'information

LA LETTRE D'INFOS

Avril 2021

n°18



Bâtiment réacteur,
vue de l'intérieur

Réexamen périodique des installations nucléaires

La périodicité de 10 ans pour les réexamens périodiques des installations nucléaires a été introduite par la loi (TSN) du 13 juin 2006 sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire.

Toutes les installations nucléaires de base présentes sur le territoire français sont assujetties à cette réglementation.

On parle donc de visites décennales qui correspondent à un arrêt long du réacteur (environ 6 mois), au cours duquel l'exploitant réalise notamment des contrôles et modifications destinés à renforcer le niveau de sûreté. La

visite décennale est donc une étape du réexamen périodique et donne lieu à un rapport de conclusion élaboré par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) qui, s'il est favorable, permet la reprise de l'activité.

Le calendrier prévisionnel d'intervention pour les 8 réacteurs des centrales de Cruas-Meysse et Tricastin est le suivant :

2020-2021 : Tricastin 1 et 2,
2023 : Tricastin 3,
2025 : Tricastin 4 et Cruas 3,
2026 : Cruas 1,
2027 : Cruas 4,
2029 : Cruas 2.

L'année 2020 a été particulièrement perturbée par les contraintes sanitaires imposées par ce virus ravageur. Nos habitudes s'en sont trouvées impactées et le fonctionnement de la Commission locale d'informations de la centrale nucléaire de Cruas - Meysse n'a pas échappé à la règle.

Suite aux élections municipales et à la nomination des nouveaux délégués communaux, je souhaitais organiser une première réunion, mais ceci n'a pas pu être possible en présentiel. Pour la première fois depuis la création de cette Cli, une assemblée plénière s'est déroulée en visio-conférence le 2 décembre après-midi. Malgré la difficulté de l'exercice, presque 60 participants ont pu suivre et participer à cette séance organisée depuis le siège du Département à Privas où j'avais convié le Directeur de la centrale, le chef d'unité de l'ASN, ainsi que le responsable du Bureau de protection civile de la Préfecture de l'Ardèche.

Le compte-rendu de cette réunion vous sera adressé tout prochainement, et malgré les quelques interférences techniques liées aux connexions, beaucoup de questions furent posées par les participants.

Souhaitons que notre prochaine réunion puisse se dérouler en présentiel afin de privilégier les échanges en direct. Dans cette attente et en complément des informations qui vous sont transmises par mail en fonction de l'actualité du site, j'ai tenu à vous transmettre cette lettre d'informations que je vous invite à diffuser largement auprès de vos élus et de vos administrés.

Olivier Pévérelli

Président de la Cli de Cruas-Meysse

* Les Cli sont des instances de concertation et de suivi, créées autour des Installations nucléaires de base (INB) conformément à la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.

Nouvelle composition de la Cli

Avec l'approbation du nouveau périmètre (20 km) du Plan Particulier d'Intervention (PPI), la composition de la Cli s'est élargie à de nouvelles communes (91 au total).

Collège des élus :

Pour l'Ardèche : 37 communes

Alba la Romaine, Alissas, Aubignas, Baix, Berzème, Chomérac, Coux, Cruas, Darbres, Flaviac, Freyssenet, La Voulte sur Rhône, Le Pouzin, Le Teil, Lyas, Meysse, Privas, Rochemaure, Rochessauve, Rompon, St Bazile, St Cierge la Serre, St Gineys en Coiron, St Jean le Centenier, St Julien en St Alban, St Lager Bressac, St Martin sur Lavezon, St Pierre la Roche, St Pons, St Priest, St Symphorien sous Chomérac, St Thomé, St Vincent de Barrès, Sceautres, Valvignères, Veyras, Viviers.

Pour la Drôme : 54 communes :

Aleyrac, Allan, Alex, Ancône, Autichamp, Bonlieu sur Roubion, Chabrillan, Charols, Châteauneuf du Rhône, Cléon d'Andran, Cliousclat, Condillac, Divajeu, Donzère, Espeluche, Etoile sur Rhône, Eurre, Eyzahut, Grâne, La Bâtie Rolland, La Bégude de Mazenc, La Coucourde, La Laupie, La Répara Auriples, La Touche, Le Poët Laval, Les Granges Gontardes, Les Tourettes, Livron sur Drôme, Loriol sur Drôme, Malataverne, Manas, Marsanne, Mirmande, Montboucher sur Jabron, Montélimar, Montjoyer, Pont de Barret, Portes en Valdaine, Puygiron, Puy Saint Martin, Réauville, Rochefort en Valdaine, La Roche sur Grâne, Roussas, Roynac, Salettes, Saulce sur Rhône, Sauzet, Savasse, Souspierre, Soyans, St Gervais sur Roubion, St Marcel lès Sauzet.

Le collège des élus est complété par :

Un député de l'Ardèche : Hervé Saulignac
Un sénateur de l'Ardèche : Mathieu Darnaud
Un député de la Drôme : Alice Thourot
Un sénateur de la Drôme (à désigner)
Une conseillère régionale AURA : Isabelle Massebœuf
Quatre conseillers départementaux 07 : Olivier Pévérelli, Robert Cotta, Christine Malfoy, Pascal Terrasse
Deux conseillers départementaux 26 : Catherine Autajon, Laurent Lanfray.

Collège des associations de protection de l'environnement :

FRAPNA Ardèche et FRAPNA Drôme
Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Ardèche
Association migrants Rhône Méditerranée
Fédération départementale de pêche de la Drôme
Ligue pour la protection des oiseaux Ardèche
Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche
Groupe Local Colibri – Terres de Lez 26
Société botanique de l'Ardèche

Collège des organisations syndicales :

Union interdépartementale des syndicats CFDT Drôme-Ardèche
Union départementale des syndicats CGT de l'Ardèche
Union départementale CFE-CGC de l'Ardèche
Union interdépartementale CFTC Drôme-Ardèche
Union interdépartementale FO Drôme-Ardèche.

Collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique :

CCI de l'Ardèche méridionale
Chambre d'agriculture de l'Ardèche
Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ardèche
Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ardèche
Conseil de l'Ordre des pharmaciens AURA
Jean-Marie Knockaert, personne qualifiée dans le domaine de la Défense,
Personne qualifiée dans le domaine du nucléaire (à désigner)
Association IFARE (Information formation aide au recrutement et à l'emploi)
Association « Ma zone contrôlée »
Atout Tricastin.

Arrêt de tranche du réacteur n° 1

Arrêt programmé de l'unité de production n°1

Les équipes de la centrale nucléaire EDF de Cruas-Meysses ont procédé à la mise à l'arrêt de l'unité de production n°1 dans la nuit du 19 au 20 février 2021. Cet arrêt programmé pour visite partielle, le premier de l'année, fait partie du cycle d'exploitation classique de la centrale et permettra de renouveler une partie du combustible et de réaliser environ 7 000 activités de contrôle et de maintenance. En complément des 1 800 salariés permanents de la centrale, une cinquantaine d'entreprises partenaires sera mobilisée durant cet arrêt. La santé de tous les intervenants constitue une priorité de chaque instant, c'est pourquoi une organisation spécifique a été mise en place depuis plusieurs mois pour réaliser ces activités dans le respect des gestes barrières et des mesures de prévention en vigueur. Les trois autres unités de production sont en fonctionnement et contribuent à l'alimentation du réseau électrique national.



Centrale nucléaire de Cruas-Meysses

Déclaration d'un événement significatif environnement

Le 12 avril, les services d'EDF ont déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un événement significatif environnement générique pour les centrales nucléaires de Belleville, Bugey, Cattenom, Chinon, Chooz, Civaux, Cruas-Meysses, Dampierre, Golfech, Nogent, St-Laurent des Eaux.

Certaines centrales situées en bordure de fleuve, dont Cruas-Meysses, sont équipées de tours aéroréfrigérantes pour assurer le refroidissement de leur circuit tertiaire.

Afin de maîtriser le risque de développement de micro-organismes pathogènes (amibes et légionelles), des traitements biocides préventifs sont réalisés dans les circuits des aéroréfrigérants.

D'abord du printemps à l'automne, ces traitements ponctuels peuvent être réalisés tout au long de l'année, en cas de développement de micro-organismes pathogènes. Cette évolution a entraîné un stockage sur site d'amoniaque et d'eau de javel sur de plus longues périodes. Ce stockage long s'accompagne d'une transformation chimique de l'eau de javel (hypochlorite de sodium).

Les campagnes de mesures conduites par EDF de 2018 à 2020 ont mis en évidence la formation de chlorures, de sodium et de chlorates, lors de la transformation de l'eau de javel. C'est ainsi que des dépassements ponctuels des limites réglementaires en chlorures et/ou sodium ont été constatés pour les rejets de Nogent, Cruas-Meysses et Dampierre.

EDF a donc décidé :

- de procéder à une optimisation des conditions de stockage de l'eau de javel afin de limiter les risques de dégradation de ce composé chimique,
- d'engager une étude complémentaire des impacts sanitaires et environnementaux des chlorates en commençant par la réalisation de campagnes de mesures des chlorates, en amont et aval des sites, jusqu'à l'automne 2021.



INFOS PRATIQUES

Sites utiles

Sur ces différents sites
vous trouverez des informations
en lien avec le périmètre d'action
de chaque institution

www.ardeche.fr

www.asn.fr

www.anccli.fr

www.ardeche.pref.gouv.fr

www.irsn.fr

Contacts

CNPE de Cruas-Meyssse

BP 30 - 07350 Cruas-Meyssse
tél. 04 75 49 30 00

Asn – Division de Lyon (Auvergne/ Rhône-Alpes)

5 place Jules Ferry
69006 Lyon
tél. 04 26 28 60 00

Préfecture de l'Ardèche

Service interministériel
de défense et de protection civile
5, rue Pierre Filliat
BP 721
07007 Privas cedex
tél. 04 75 66 50 24
Courriel : defense-protection-civile@ardeche.pref.gouv.fr

CLI de Cruas-Meyssse

Département de l'Ardèche
Hôtel du Département
07007 Privas
tél. 04 75 66 75 26
Courriel : clicruasmeysse@ardeche.fr
dbouille@ardeche.fr

La lettre de la Cli est éditée par

Cli de Cruas-Meyssse
Département de l'Ardèche
Hôtel du Département - 07007 Privas
tél. 04 75 66 75 26

Formations prévues

Afin de se familiariser davantage avec l'énergie nucléaire, la Cli de Cruas-Meyssse organisera 2 journées de formation à destination de ses membres.

Les dates sont données pour information et seront à préciser en fonction de l'actualité liée à la Covid. Ces séances devraient se tenir en présentiel et seront limitées à 30 participants.

Jeudi 21 octobre 2021 :

Formation de base sur la sûreté nucléaire : intervenant Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

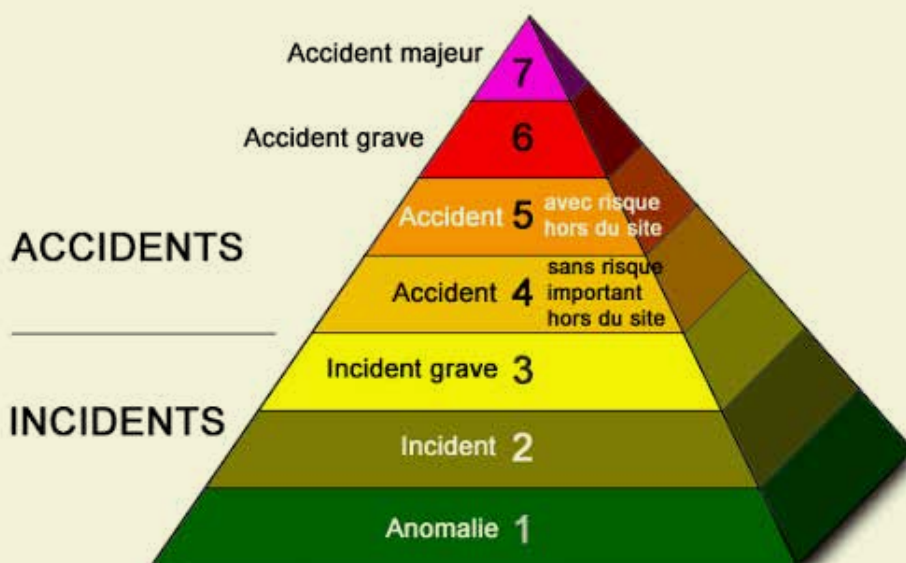
Jeudi 18 novembre 2021 :

Les Plans particuliers d'intervention et les Plans communaux de sauvegarde (volet nucléaire) : intervenant Institut des risques majeurs (IRMA).

Echelle internationale des événements nucléaires et radiologiques INES (International nuclear and radiologie event scale)

Par analogie avec le classement des phénomènes naturels comme les séismes ou le vent, la France a mis en place dès 1987, une échelle de gravité des événements nucléaires, dont l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) s'est largement inspirée pour concevoir l'échelle INES.

Cette échelle, utilisée au plan international depuis 1991, s'appuie sur des critères objectifs. Appliquée par plus de 60 pays, elle est destinée à faciliter la perception par le public et les médias de l'importance des incidents et des accidents nucléaires, mais ne constitue pas un outil d'évaluation ou de mesure de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.



La Cli* de
Cruas-Meyssse
*Commission locale
d'information

LA
LETTRE
D'INFOS